

République du Niger

Fraternité – Travail - Progrès



Ministère de l'Economie et des Finances
Direction Générale des Investissements
Direction de la Programmation des Investissements
Tel : +227 20 72 32 58 Fax : +227 20 72 40 20 BP : 389 Niamey

DRAFT DE RAPPORT NATIONAL SUR LA REVUE A MI-PAROURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES POUR LA DECENNIE 2011-2020

(SYNTHESE)

Présenté par :

M. Oumarou Ousmane
Directeur de la Programmation
des Investissements,
Point Focal National PMA

Atelier des Points Focaux Nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, Bruxelles les 7-8 décembre 2015.

Le Gouvernement du Niger, avec l'appui de ses partenaires au développement, poursuit la mise en œuvre du Plan d'Action d'Istanbul dont les domaines d'actions prioritaires ont été intégrés autour des cinq axes stratégiques du Plan de Développement Economique et Social 2012-2015, adopté par le Parlement, à savoir :

- la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ;
- la création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif ;
- la sécurité alimentaire et un développement agricole durable ;
- la promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive;
- la promotion du développement social.

Ce plan opérationnalise la vision stratégique à long terme du Gouvernement pour le développement du pays.

La présente intervention portera sur la mise en œuvre de certains de ces 8 domaines du PAI. Cette mise en œuvre a été confortée par l'évolution du contexte macroéconomique caractérisé un maintien soutenu du taux de croissance économique du pays à un niveau de 6% en moyenne sur la période 2011-2014. Plus spécifiquement, le taux de croissance du PIB réel de 6,9% en 2014, a été soutenue d'une part par le secteur rural eu égard au volume massif de dépenses publiques consacrées aux cultures irriguées dans le cadre de l'Initiative 3N : « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » et d'autre part par le secteur tertiaire. Le taux d'inflation est passé de 2,9% en 2011 à -0,9% en 2014 soit un taux annuel moyen 1,2% sur la période. Ce taux maîtrisé se situe en dessous du seuil communautaire de 3% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'UEMOA.

Monsieur le Président, Madame l'Ambassadeur, Chers (es) Collègues ; en ce qui concerne

• I. Renforcement des capacités de production

– Infrastructures :

- Construction d'importantes infrastructures routières notamment celles permettant le désenclavement externe du pays et favorisant l'intégration économique régionale (notamment RTS Algérie/Niger/Tchad, Niger/Frontière Nigéria...) et la construction d'infrastructures urbaines en vue de la modernisation des villes et localités du Niger;
- TIC : i) la réalisation du backbone national en fibre optique et l'inter-connectivité transfrontalière et internationale avec la pose et la mise en exploitation de 1 750 km de fibres optiques ii) l'étude de faisabilité de la dorsale transsaharienne Algérie/Niger/Tchad iii) la mise en œuvre du programme de transition du vers la télévision numérique terrestre. Il est noté, entre 2012 et 2014, une évolution positive avec un taux de couverture téléphonique (62%) et du taux de pénétration téléphonique (38%) et taux de pénétration internet de 12%.
- Chemin de fer : des travaux, démarrés en 2014 sous la forme d'un Partenariat Public Privé (PPP), sont actuellement en cours pour la réalisation de la ligne ferroviaire Niamey-Dosso-Frontière Bénin dans le cadre du projet régional de la Boucle ferroviaire Niger-Burkina Faso-

Bénin-Côte d'Ivoire. D'ores et déjà, 64 km de voies ferrées sur l'axe Niamey-Dosso ainsi que deux gares ferroviaires à Niamey et Dosso ont été réalisés en 2014. La réalisation de ce projet historique concrétise, pour le Niger, un rêve datant de la période coloniale.

- *Energie* : Mise en œuvre de programmes structurants notamment : (i) le Programme Kandadji de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en Valeur de Vallée du Niger dont le financement est entièrement bouclé et la reprise des travaux en cours (ii) la Centrale à charbon de 600 MW à Salkadamna dans le cadre d'un accord de Partenariat Public Privé (iii) la construction d'une centrale thermique diesel de 100 MW à Gorou Banda (Niamey), (iv) les programmes d'électrification rurale dans toutes les localités du pays (1000 villages par an), (v) la réalisation de plateformes multifonctionnelles, l'extension et la rénovation des réseaux de transport et de distribution de l'énergie électrique (vi) la poursuite de la production pétrolière notamment de la Raffinerie nationale de Zinder. En dépit des progrès enregistrés et de la mise en œuvre en cours d'importants investissements, il est observé une faiblesse du taux couverture en électricité (22,7% en 2014) et du taux d'accès des ménages à l'électricité (9,53% en 2014) ainsi que des disparités entre régions et entre milieu rural et milieu urbain dans l'accès à l'énergie électrique.
- *Industries extractives* : Le gain de valeur ajoutée des industries extractives (mines et pétrole), qui constituent les leviers de stimulation de la croissance économique, devrait pouvoir, sur la base des projections de perspectives de croissance retenues dans le cadrage macroéconomique pour la période 2016-2020, se réaliser à partir de 2017 avec notamment le démarrage de la production du pétrole brut destiné à l'exportation ainsi que l'entrée en production du nouveau gisement d'uranium d'Imouraren.

- **II. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural**

- *Mise en œuvre de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »* qui est l'axe 3 du PDES par la réalisation en cours de 11 programmes d'investissement prioritaires cohérents dans le secteur rural y compris les questions liées au renforcement de la résilience pour lutter contre les vulnérabilités aux chocs exogènes et aux changements climatiques. Les résultats obtenus dans la mise en œuvre de cette importante Initiative, qui peut être citée comme un exemple de succès et de bonnes pratiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole, ont d'ores et déjà permis de contribuer significativement à la réduction de la faim, en dépit de la persistance des phénomènes cycliques et récurrents liés à la sécheresse et à la pluviométrie.

Cette avancée majeure enregistrée par le pays a, d'ailleurs, été bien soulignée par le Rapport 2014 du Secrétaire Général des Nations Unies sur la mise en œuvre du PAI en faveur des PMA. En dépit de ces progrès, des défis importants demeurent notamment en ce qui concerne l'accélération de la mise en œuvre de l'Initiative qui nécessite des financements additionnels pour la réalisation de stratégies novatrices, particulièrement en ce qui concerne le développement de l'irrigation et la mise en place des maisons du paysan.

Par ailleurs, la contribution du secteur rural a fortement soutenu la croissance économique (6,9%) réalisée en 2014, en raison principalement de la bonne performance enregistrée dans le domaine agricole.

- **III. Commerce**

- Mise en œuvre des actions prioritaires suivantes en vue du développement des échanges commerciaux dans les domaines suivants :
- Amélioration du pilotage du secteur commercial par : i) la définition d'une politique pour le secteur et son plan d'action ; ii) la création d'une base de données du commerce extérieur par la mise à jour de la base de données existante ; iii) l'amélioration du climat des affaires notamment en ce qui concerne l'amélioration de indicateurs « Doing Business » et la facilitation de la création d'entreprises ; iv) la réalisation de nouvelles études et la mise à jour de celles existantes ; v) le renforcement du cadre de concertation public/privé et vi) le renforcement des instruments d'appui à la promotion des exportations et la réalisation de négociations bilatérales pour l'ouverture de nouveaux marchés et de vitrines commerciales.
- Amélioration de la qualité des produits par : i) la construction d'infrastructures de stockage dans les différentes localités ; ii) la construction et l'équipement des locaux de l'Agence de vérification de conformité aux normes et son opérationnalisation ; iii) l'équipement de laboratoires d'essai, d'analyse et d'inspection ainsi que l'équipement des structures de certification et de métrologie ; iv) la formation et l'information sur les normes d'hygiène de qualité et v) la mise en place d'un système d'attestation de conformité et la mise à disposition des normes internationales.
- Des actions prioritaires visant une meilleure intégration de l'économie nigérienne dans l'espace régional et international ont été engagées, principalement l'élaboration en cours d'une politique nationale d'intégration ainsi que le développement de la représentativité du Niger dans les institutions sous-régionales à travers l'élaboration d'une stratégie spécifique.

• **IV. Développement humain et social**

- *Education* : la mise en œuvre en cours du nouveau programme sectoriel d'éducation et de formation pour la période 2014-2024 devra permettre le développement holistique et complet du système éducatif national notamment l'amélioration de la qualité de l'éducation de base élargie, la recherche&développement et l'innovation technologique ainsi que le développement de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques adapté au marché de travail en vue de la croissance économique du pays ;

En dépit des progrès réalisés, les principaux indicateurs de développement du système éducatif restent faibles notamment : i) un taux brut de scolarisation primaire de 71,3% en 2014 contre 67,2% en 2012 et un taux d'achèvement primaire de 61,7% en 2014 contre 51,2% en 2014) ii) un taux d'alphabétisation des adultes de 15-24 ans de 31,5% ; ce niveau d'alphabétisation des adultes, qui est encore plus faible pour les femmes (17%), contribue à affecter négativement l'indice de développement humain du pays. Des progrès significatifs, se traduisant par la parité, ont été obtenus en matière de réduction des inégalités avec un ratio filles/garçons.

Dans les autres cycles d'enseignement, les progrès sont cependant nettement plus lents dont pour l'enseignement secondaire premier cycle ou cycle de base 2 (collège), le taux brut de scolarisation (26,3% en 2014) et le taux d'achèvement (13,7% en 2014).

Globalement, les efforts importants en matière de financement de l'éducation auquel le Gouvernement consacre 25% de la part du budget de l'Etat ont contribué fortement à l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gestion de l'éducation et de la formation. Ces

progrès ont également contribué à réduire les écarts en matière de scolarisation et résorber le retard notamment en ce qui concerne les progrès vers l'atteinte de la scolarisation primaire universelle, en comparaison en moyenne à la situation des pays similaires.

Les principaux défis du secteur demeurent l'amélioration de l'accès notamment la gestion des flux scolaires en transition au secondaire et de la qualité de l'éducation ainsi que le développement de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques.

La mise en œuvre en cours du nouveau du Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2014-2024, fondée sur une vision holistique du développement du système éducatif (préscolaire, primaire, secondaire, professionnel et technique et supérieur) devrait permettre d'atteindre substantiellement les objectifs de scolarisation par l'amélioration significative des indicateurs de couverture, d'accès, de qualité et de pilotage du système éducatif, à tous les niveaux d'enseignement.

- *Population et Santé Primaire* : Globalement, des progrès sont observés dans l'amélioration de la plupart des indicateurs du système de santé, plus spécifiquement en ce qui concerne la tendance à la baisse du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (51 pour mille naissances) et l'amélioration de la santé maternelle notamment la mortalité des mères (335 décès pour 100.000 naissances vivantes). Le paludisme représente la première cause de morbidité et de mortalité dans le pays. La prévalence du VIH/SIDA dans la population générale (15-49 ans) est estimée à 0,4%. Le principal défi du secteur reste l'accès universel aux soins de santé primaire pour la population à travers un meilleur ciblage des populations les plus vulnérables (mère/femme, enfant, personnes âgées, ménages vulnérables).
- *Promotion de la Jeunesse* : Les stratégies et politiques mises en œuvre par le Gouvernement ont ciblé une meilleure insertion des jeunes dans le circuit économique notamment : i) la mise en place de programmes spécifiques d'insertion économique des jeunes, des programmes de développement à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et générateurs de revenus notamment en milieu rural, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la protection de l'environnement (Initiative 3N : « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens ») ii) l'intensification des efforts de recrutement du secteur public ainsi que le soutien à l'amélioration du climat des affaires et au secteur privé en vue de la création plus d'emplois en faveur des jeunes.

Les progrès majeurs réalisés ont porté notamment sur la création, au cours de la période 2012-2014, de 647.696 emplois dont 128.941 emplois permanents (61,36% pour le secteur public et 38,64% pour le secteur privé) et 518.755 emplois temporaires (90,17% pour le secteur public et 9,83% pour le secteur privé) ; l'objectif étant la création de 250.000 emplois, tous types confondus, sur la période 2012 à 2015.

- *Eau et Assainissement* : En vue de l'accroissement de l'accès équitable de la population à l'eau potable et à l'assainissement, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du Programme national d'alimentation en eau potable et assainissement 2011-2015. Les progrès obtenus ont permis d'atteindre, en 2014, un taux de couverture en points d'eau modernes de 77,1%, un taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 50% et un taux de desserte en milieu urbain de 88,9%. L'accroissement de l'accès à l'assainissement s'est traduit principalement par l'augmentation des ouvrages d'assainissement de base.

- *Egalité des genres et autonomisation des femmes* : les questions relatives à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ont également connu une nette évolution, avec l'émergence d'organisations de la société civile féminine. Les avancées dans le domaine se sont notamment traduites par l'adoption de plusieurs instruments juridiques et de politiques sectorielles. En termes de progrès, il est noté que l'application de la loi sur les quotas dans les nominations et les postes électifs a permis de rehausser significativement la participation des femmes à la gestion du pouvoir public. Cependant, d'une façon globale, la participation des femmes aux instances de prise de décision reste encore très faible. Les contraintes liées à cette faible participation de la femme à la prise de décision aussi bien dans la sphère familiale que communautaire, administrative ou économique portent sur le statut social hiérarchisé, les pesanteurs socioculturelles et les capacités institutionnelles faibles des structures chargées de la promotion de la femme et de la prise en compte de la dimension « genre ».

Les mesures prises par le Gouvernement concernent des réponses stratégiques et opérationnelles à ces pesanteurs sociales et institutionnelles dans le cadre de la politique sectorielle dans le domaine, avec un accent particulier sur la responsabilisation et l'autonomisation de la femme rurale.

- *Protection sociale* : La protection sociale est l'un des leviers majeurs de la lutte contre la pauvreté. Elle constitue un maillon important des efforts visant la réduction de la vulnérabilité économique, sociale, alimentaire/nutritionnelle et la protection contre d'autres chocs et risques. D'importantes avancées ont été enregistrées, surtout au niveau du cadre institutionnel et juridique avec la ratification de plusieurs instruments juridiques en matière de protection sociale et l'adoption d'un document de politique nationale de protection sociale par le Gouvernement. Des processus de réformes sont également engagés visant notamment l'extension de la protection sociale au secteur informel et au monde rural, l'étude pour la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU) au Niger ainsi que la restructuration de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS), principale structure de protection sociale des travailleurs et la mise en place d'une Caisse autonome de retraite du Niger (CARENI).

Plus spécifiquement, pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement utilise dans la mise en œuvre de son plan de soutien d'importantes mesures de protection sociale dont, entre autres, la distribution gratuite des vivres, les subventions des prix des biens de première nécessité et les programmes d'appui communautaires. Parmi les mesures en cours pour lutter de façon durable contre la pauvreté chronique et les iniquités sociales, on peut retenir: i) le Programme National des Filets Sociaux dont la mise en œuvre permet de renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables aux crises répétitives ainsi que les autres Programmes de développement agricole, dotés de mécanismes de réponse immédiate face aux crises d'urgence et aux catastrophes; ii) l'élargissement de la gratuité de certaines prestations pour accroître l'offre de services de protection sociale, et iii) le programme des cantines scolaires.

Le principal défi en matière de protection sociale est d'élargir la protection sociale à travers le relèvement du niveau de la couverture de la sécurité sociale, l'adaptation du cadre législatif et réglementaire et la protection adéquate des groupes vulnérables.

- **V. Crises multiples et autres défis émergents**

Les principales crises et autres défis émergents, qui constituent des hypothèses de risques pouvant peser fortement sur les perspectives de développement économique et social du pays portent sur le défi sécuritaire notamment l'insécurité intérieure et les conflits dans la sous-région, particulièrement les menaces terroristes, le défi relatif à la vulnérabilité de l'économie face aux aléas climatiques et la baisse de la demande des matières premières susceptible d'influer négativement sur les prix des hydrocarbures et ceux des produits miniers et le défi démographique.

- **VI. Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités**

- *Mobilisation des ressources domestiques* : Les progrès réalisés dans ce domaine ont permis la mobilisation de 3.325 milliards de FCFA dont 2.995 milliards de FCFA de recettes fiscales entre 2011 et 2015. Ces évolutions sont essentiellement liées aux mesures de réformes des finances publiques entreprises par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier visant l'amélioration de la performance dans la gestion des finances publiques notamment le relèvement du niveau de l'effort fiscal du pays (taux de pression fiscale passant de 12,9 en 2011 à 16,8% en 2014 pour un objectif de 20% en 2015).

Les principales stratégies développées pour l'atteinte de ces résultats ont porté sur la modernisation du système d'information et l'amélioration de la gestion ainsi la réforme organisationnelle et institutionnelle et le renforcement des capacités opérationnelles des régies financières.

Les actions menées pour la lutte contre la corruption et en faveur d'une plus grande transparence ont porté sur la mise en place/l'opérationnalisation de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA) ainsi que le renforcement des capacités et des moyens de la justice (juridictions et Cour des Comptes).

Le classement du pays au plan mondial en termes d'Indice de Perception de la Corruption a connu une nette amélioration, passant du 134ème rang en 2011 à la 103ème place en 2014 sur un total de 175 pays.

- *Aide au développement* : Les flux d'APD mobilisés par le Gouvernement pour le financement des priorités de développement du pays définies dans le Plan de Développement Economique et Social pour la période 2012-2015 se montent à 3.251 milliards de FCFA.

L'examen de ces flux de ressources extérieures indique, globalement, un alignement des financements sur les priorités de développement du pays, en raison de la cohérence des programmes de coopération pays des institutions bilatérales et multilatérales de développement avec le cadre stratégique national de développement, qui intègre les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul.

Les principales contraintes demeurent la mobilisation de financements publics concessionnels conformes au profil d'endettement du pays, en lien avec les engagements souscrits avec les Institutions de Bretton Woods relatifs à l'accès et la concessionnalité de nouveaux financements.

Le principal défi du Gouvernement demeure l'amélioration de la performance dans la gestion des investissements publics notamment l'amélioration de l'absorption des ressources extérieures. Des réformes institutionnelles sont en cours à cet effet.

La mise en œuvre de l'approche programme, prônée par la communauté internationale dans le cadre de l'efficacité de l'aide publique au développement, demeure mitigée. Les principes qui sous-tendent cette initiative ne sont toujours pas, malgré la mise en place d'un cadre de concertation Etat-Donateurs, suivi d'application dans la pratique de financement des partenaires au développement.

Il en résulte principalement, pour la mise en œuvre de la Politique économique du Gouvernement (Plan de développement à moyen terme), des besoins prioritaires de financement non couverts ou insuffisamment pris en compte dans le plan d'actions prioritaires du Gouvernement, aligné sur la Loi de Finances.

Cette situation ne favorise pas l'atteinte des objectifs de développement planifiés en vue d'une bonne performance dans l'exécution des politiques publiques et un meilleur impact des interventions sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

- *Dettes extérieures* : L'encours de la dette publique du Niger est évalué, au 30 septembre 2015, à 1.134,11 milliards de F CFA (environ 1.752,7 millions de dollars US) dont 895,69 milliards de FCFA soit environ 1.311,4 millions de dollars US au titre de la dette extérieure (74,8%) et 258,42 milliards FCFA soit 441,4 millions de dollars US pour la dette intérieure. La dette extérieure publique est constituée de 617,23 milliards de FCFA de dette publique au titre des partenaires multilatéraux et 278,46 milliards de FCFA pour les créanciers bilatéraux.

Le service de la dette publique effectivement payé à fin septembre 2015 se chiffre à 37,79 milliards de FCFA dont 25,09 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 12,70 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Comparativement à la même période en 2014, ce service est en augmentation de 9,93 milliards de FCFA, soit 27,86%.

Sur la base de l'analyse de viabilité de la dette et en considérant le stock de la dette publique à fin 2014, l'évolution de la trajectoire de l'endettement, en liaison avec le contexte macroéconomique projeté à l'horizon 2020, indique les ratios de solvabilité et de liquidité de la dette ressortent tous en dessous des seuils critiques communautaires ou fixés par les partenaires technique et financier. Le ratio d'endettement du pays par rapport au PIB s'établit à 34% en 2014 pour une norme communautaire de 70%.

A cet effet, un Comité interministériel chargé de suivi de la politique d'endettement et de négociations des aides budgétaires placé sous l'égide du Premier Ministre ainsi qu'un Comité technique et un Secrétariat Permanent y afférents ont été mis en place.

En lien avec le défi du maintien des équilibres macroéconomiques, l'enjeu majeur demeure l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale d'endettement soutenable, articulée autour d'une stratégie de choix rationnelle des investissements publics. Cet exercice est en cours de préparation au niveau de ce dispositif institutionnel.

- **VII. Bonne gouvernance à tous les niveaux**

Le Gouvernement a entrepris le renforcement de la bonne gouvernance à tous les niveaux à savoir la bonne gouvernance politique, juridique, économique, administrative et locale par : i) la consolidation des institutions constitutionnelles ii) la promotion de la justice et des droits humains iii) la gestion rationnelle et transparente des finances publiques, le pilotage de l'économie, l'efficacité de l'administration publique et la gestion des collectivités.

Plus spécifiquement, la crédibilité des institutions de la République a été assurée par : i) un fonctionnement normal des organes prévus par la Constitution ; ii) le respect de l'Etat de droit et des règles du jeu démocratique et un dispositif de veille pour l'amélioration du fonctionnement des institutions étatiques et iii) le renforcement du dialogue et de la concertation avec les acteurs de la société civile.

La gouvernance économique, axée sur le rétablissement de la gestion efficiente des finances publiques et des instruments de planification et de coordination des politiques publiques, a été poursuivie par la réforme de la gestion des finances publiques : i) l'amélioration du cadre juridique ; ii) le renforcement des capacités de mobilisation des ressources ; iii) l'amélioration de la préparation et des modalités d'exécution du budget de l'Etat ; iv) l'établissement régulier de la comptabilité et du reporting financier ; v) le développement des systèmes d'information ; vi) l'amélioration du contrôle et de la transparence des finances publiques ; vii) le renforcement de la gestion de la trésorerie et de la dette et viii) l'amélioration du système de passation et de gestion des marchés publics. Au final, elle a permis de concilier la mise en œuvre des objectifs de développement et l'amélioration des ressources internes.

Dans le domaine de la gouvernance locale, les capacités des collectivités territoriales ont été renforcées en vue d'assurer un développement durable et équilibré conformément à la politique nationale de décentralisation et aux dispositions du code des collectivités territoriales.

En matière de gouvernance administrative, les actions prioritaires ont porté sur l'amélioration de la qualité et la performance des services publics par le développement d'outils et instruments appropriés de gestion et de suivi ainsi qu'une amélioration effective du fonctionnement de l'administration. Une attention particulière a été également portée à la déconcentration effective des services de l'Etat en accompagnement des collectivités territoriales.

En ce qui concerne la gouvernance juridique et judiciaire, il a été mis en œuvre des mesures d'amélioration du fonctionnement du système juridique et judiciaire par la moralisation du secteur judiciaire, l'optimisation de l'appareil juridique et judiciaire existant et la modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la justice.

- **VIII. Principaux défis clés pour l'accélération de la sortie de la catégorie PMA**

- l'accélération de la croissance économique, en lien avec la contribution des industries extractives (mines et pétrole) et du secteur secondaire ;
- la maîtrise de la croissance démographique ;
- le développement des infrastructures structurantes et de l'énergie
- la modernisation de l'agriculture ;
- le développement du capital humain ;

- la transformation structurelle de l'économie.

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION.